



## Projet d'établissement 17 Septembre 2018

*La micro crèche répond majoritairement à un accueil régulier, 5 jours par semaine, à un accueil occasionnel et à un accueil d'urgence en fonction des places disponibles.*

Le projet d'établissement est un outil de travail auquel se réfèrent les professionnelles pour accueillir et prendre en charge les enfants dans le quotidien. Il explique la spécificité de la Micro-crèche Galipette et est en évolution permanente. Une équipe pluridisciplinaire, spécialisée dans le domaine de la petite enfance, propose aux familles un accueil adapté à leurs besoins.

Les objectifs du projet d'établissement sont travaillés, mis en place et partagés par l'équipe de professionnelles, l'association Galipette et la municipalité de Beychac et Cailleau

Les objectifs sont mis en application avec le souci permanent d'offrir une place à chacun.

I-Un projet éducatif pour l'accueil de l'enfant au quotidien, le soin, le développement, l'éveil et le bien être :

Une prise en charge de l'individu dans un accueil collectif :

**Comment prendre en charge et être à l'écoute de chaque enfant dans un lieu collectif ?**

**La structure accueille des enfants de 10 semaines à 4 ans, 10 enfants à l'heure.**

**Les enfants, en grande majorité, viennent 5 jours par semaine.**

1-Le cahier de l'enfant :

Parents et professionnelles y écrivent quelques mots : rythme et habitudes de l'enfant puis ajoutent anecdotes, œuvres et photos.

Ce cahier permet d'avoir un regard unique sur un enfant dans un groupe ; l'enfant peut le feuilleter, à sa demande.

Il circule dans les familles à la demande ou lors des vacances.

Micro-crèche 19, route de la Trappe 33750 BEYCHAC & CAILLEAU

Siret

[laptitegalipette@gmail.com](mailto:laptitegalipette@gmail.com)





## 2-Doudou :

Si l'enfant a un doudou, un objet provenant de sa maison, un objet important, lui permettant de dormir, de se rassurer, de se détendre, le professionnel le laissera à sa disposition.

## 3-Adaptation et référence :

Après inscription faite avec la Référente technique, une **période d'adaptation** est proposée à chaque famille :

- Cette adaptation permet à l'enfant de se séparer de ses parents, de sa « maison » en douceur, à son rythme et de se familiariser avec ce « nouveau lieu » de façon progressive. Ainsi, l'enfant intégrera la vie collective selon son rythme. La première fois, l'enfant vivra un temps de jeux accompagné de son parent. La deuxième fois, il partagera un temps de jeux avec la référente et le groupe. La troisième fois, il vivra un temps de jeux et de repas. La quatrième fois, il viendra pour un temps de jeux, de repas et de sieste. Il vivra au fil du temps, une journée complète en collectivité.
- Pour tout enfant, une professionnelle est nommée **référente**, pour le temps de l'adaptation. Cette référente, afin de mieux connaître les rythmes et habitudes de l'enfant, commencera à remplir un cahier avec l'aide du parent présent. Elle aura pour mission d'intégrer individuellement l'enfant et sa famille au sein de la collectivité.
- Cette adaptation permet aux parents et enfants de créer les **premiers liens** avec d'autres enfants et d'autres adultes. Elle offre la possibilité à chaque parent de voir comment fonctionne le lieu et d'accompagner sereinement son enfant à la séparation.

Micro-crèche 19, route de la Trappe 33750 BEYCHAC & CAILLEAU

Siret

[laptitegalipette@gmail.com](mailto:laptitegalipette@gmail.com)





#### 4-Les transmissions :

Lors de l'arrivée des familles, des informations sont notées sur des fiches journalières : (heure de réveil, du biberon, traitement médical, etc.).

Lors du départ des enfants ,les informations écrites par les professionnelles au cours de la journée sont restituées oralement à chaque famille : (repas, siestes, animations, etc.).

#### 5-Prise en charge de l'enfant au quotidien :

##### ❖ 5.1 Aménagement ludique de l'espace et bien être de l'enfant :

Le même espace est partagé par l'ensemble des enfants. Dans cet espace sont aménagés différents coins :

*Un Coin bébés – Coin Cocooning adapté aux bébés qui ne se déplacent pas* L'aménagement du lieu a été pensé en respect de l'âge et du développement des enfants leur permettant de passer naturellement de la position couchée à celle de 4 pattes puis celle de debout.

Ainsi l'enfant est installé, le plus souvent sur des tapis au sol. Les professionnelles sont assises à son niveau et lui proposent des jeux adaptés à son âge.

Les professionnelles se rendent disponibles à chaque fois que l'enfant a besoin d'être rassuré et sécurisé.

Le portage, en accord avec les familles, est utilisé dans les bras ou en écharpe, à chaque fois que le bébé exprime un besoin de proximité physique nécessaire à son apaisement et bien être.

*Un coin motricité permettant de sauter, grimper, ramper, se rouler... :*

La présence constante des adultes, au cours des activités libres, rassure et accompagne les enfants dans leurs explorations.

L'adulte propose des activités ou des temps d'animations :

- Arts plastiques : peinture, collage, dessin, modelage.

Micro-crèche 19, route de la Trappe 33750 BEYCHAC & CAILLEAU

Siret

[laptitegalipette@gmail.com](mailto:laptitegalipette@gmail.com)





- Activités sensorielles : manipulation de terre et d'eau, écoute musicale, manipulation d'instruments.
- Activités autour du livre : lecture ou histoires contées chaque jour, accueil de la bibliothécaire chaque mois.
- Activités de préhensions fines, réflexions, début de jeux à plusieurs : puzzles, encastrements, lotos, mémorise, etc.
- Activités proposées dans le cadre de thématiques diverses ou de manifestations ; Fête de l'hiver, Lis tes ratures, fête du jeu, famille en fête.

#### ❖ 5.2 Repas :

##### *Bébés :*

Afin de respecter l'équilibre alimentaire choisi par les familles, les repas sont apportés par les familles dans des sacs isothermes et placés au réfrigérateur.

Pour les repas des bébés, les professionnelles répondent à la demande.

Les bébés mangent soit au bras des professionnelles installées dans un fauteuil adapté, soit dans un transat face à la professionnelle, soit sur une petite chaise autour d'une table.

Pour ce temps particulier, une professionnelle prend en charge un enfant.

##### *Moyens grands :*

Les adultes mangent avec les enfants, c'est un moment de convivialité et de partage.

Les menus sont adaptés aux petits. L'infirmière veille à l'équilibre des menus.

Elle travaille en lien avec une société qui livre les déjeuners en liaison froide et les goûters.

L'utilisation de plateaux repas permet à l'enfant de choisir l'ordre dans lequel il souhaite déguster les aliments, tout en l'incitant à goûter à tout.

Les enfants se servent et débarrassent. Un plat est posé sur chaque table ainsi qu'une assiette de fruits

Micro-crèche 19, route de la Trappe 33750 BEYCHAC & CAILLEAU

Siret

[laptitegalipette@gmail.com](mailto:laptitegalipette@gmail.com)





Les aliments et quantités donnés aux enfants tiennent compte du programme national nutrition santé et des recommandations faites par le médecin intervenant au sein de la Micro crèche.

❖ 5.3 Sommeil :

*Dortoir bébés* : espace composé de 5 lits à barreaux.

Chaque enfant à son propre lit, les draps et turbulettes sont fournis par les familles afin que l'enfant retrouve l'odeur de la maison.

Le rythme du sommeil du tout petit est respecté. L'adulte l'accompagne dans le dortoir, reste présent si besoin jusqu'à l'endormissement. Afin de favoriser une ambiance sereine dans les dortoirs ou de respecter la demande de l'enfant, il peut être bercé dans un landau ou s'endormir dans l'espace de jeux.

*Dortoirs moyens grands* : composé de 5 lits bas

Les draps et couvertures sont fournis par la structure.

Le temps de sieste est proposé après le repas pour tous les enfants.

Cependant, si un enfant a besoin de redormir le matin, il est recouché.

Peuvent être proposées histoires ou musique avant l'endormissement.

Une professionnelle reste dans le dortoir pendant l'endormissement et jusqu'aux premiers réveils.

❖ 5.4 Soins, changes :

*Bébés* :

Le moment de change est un moment important où l'enfant et l'adulte sont face à face et privilégient les échanges verbaux.

Pour les petits de moins d'1 an est proposée l'utilisation des couches lavables avec l'accord des familles. Les bébés arrivent avec leur couche jetable. Dès le 1<sup>er</sup> change, les

Micro-crèche 19, route de la Trappe 33750 BEYCHAC & CAILLEAU

Siret

[laptitegalipette@gmail.com](mailto:laptitegalipette@gmail.com)





professionnelles leur mettent une couche lavable, et lors du dernier change, une couche jetable leur est remise.

Cette décision a été réfléchi dans un souci écologique mais également afin que les bébés soient le moins possible en contact avec des substances nocives pour la santé.

Les lingettes jetables ne sont pas utilisées et remplacées par des lingettes lavables, pour l'ensemble des enfants.

#### *Les moyens grands :*

Chaque enfant à son propre casier, ainsi il peut en toute autonomie prendre son pyjama pour la sieste et y ranger ou retrouver ses affaires.

Pour les enfants qui n'ont pas acquis la propreté, des couches jetables sont utilisées.

La disposition des toilettes préserve l'intimité des petits.

L'acquisition de la propreté se fait au rythme de chacun. Après discussion avec les familles, il peut être proposé le pot ou les toilettes aux enfants régulièrement dans la journée.

## II-Un projet social pour l'intégration des liens sociaux : enfants familles.

La micro Crèche est implantée à Beychac et Cailleau et s'adresse aux familles habitant la commune de Beychac et Cailleau

Des actions menées au sein de la micro crèche ont le souci de rassembler un maximum de familles fréquentant les différentes structures : accueil autour d'un goûter, animations ponctuelles, manifestations, réunions thématiques.

L'ensemble des actions menées permet à chaque famille de trouver un espace dans lequel elle va évoluer : domaine culturel, éducatif, social, ludique, etc.

La recherche de concertation et de coordination avec les autres structures de la petite enfance et de l'enfance (Multi Accueil de la CDC, RAM, CLSH, École, ALSH, Bibliothèque, Ludothèque, Artothèque, etc.) permet une meilleure connaissance de l'environnement et invite à une participation des familles et professionnelles possible et enrichissante

Micro-crèche 19, route de la Trappe 33750 BEYCHAC & CAILLEAU

Siret

[laptitegalipette@gmail.com](mailto:laptitegalipette@gmail.com)





### III-Les prestations d'accueil :

*C'est un accueil collectif, espace de vie commun dans lequel est aménagé un coin spécifique pour les bébés, un autre pour les moyens/ grands.*

*Différents critères pour l'inscription d'un enfant à la micro crèche ont été retenus par le Maire de Beychac et Cailleau et la Présidente de l'association :*

- *Les parents, grands-parents résident dans la commune de Beychac et Cailleau,*
- *Si le premier enfant ayant fréquenté la micro crèche n'est plus inscrit dans la structure, ne la fréquentera plus à la rentrée suivante, le second enfant n'est pas prioritaire.*
- *Tout cas particulier sera discuté au sein du bureau de l'association Galipette.*

Afin d'éviter un va et vient incessant, des horaires d'arrivée et de départ pour les familles sont fixés :

- Arrivée avant 9h30
- Possibilité de partir ou arriver pour 11h30
- Départ après 16h30.

Un contrat est établi avec la famille qui fixe le temps de présence de l'enfant.

Les vacances du personnel sont prises lors des 6 semaines de fermeture de la Micro Crèche 1 semaine à Noël, 1 semaine lors des vacances de printemps et 4 semaines en août. La micro-crèche met l'accent sur la qualité des temps d'accueil.

Ces temps, hors présence des familles, sont des moments de relation, de communication, d'éducation entre enfants et professionnelles. Il est proposé des activités choisies par l'adulte, ou à partir d'activités spontanées, un enrichissement par de nouvelles expériences et des échanges verbaux.

Micro-crèche 19, route de la Trappe 33750 BEYCHAC & CAILLEAU

Siret

[laptitegalipette@gmail.com](mailto:laptitegalipette@gmail.com)





IV-Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique :

La présence d'une équipe pluridisciplinaire, d'une infirmière et d'un médecin référent permet de réfléchir à l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap ou ayant une maladie chronique, de mettre en place sa prise en charge et de travailler en liens avec des structures spécialisées.

Pour un enfant dont l'état de santé nécessite l'administration d'un médicament au long court, un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place et révisé régulièrement en accord avec les parents, le médecin de famille, le médecin référent.

L'équipe sera réunie afin qu'elle connaisse le protocole établi pour prendre en charge l'enfant.

La présence d'une infirmière dans l'établissement permet l'administration de médicaments, avec prescription médicale écrite, en cours, établie par un médecin.

V-Compétences professionnelles mobilisées : le personnel et les intervenants :

1-Le personnel :

*L'ensemble du personnel accompagne l'enfant dans son quotidien. Il est soucieux de son bien-être, de son éveil psychique, moteur, verbal. Il participe aux réunions de formation et de concertation.*

*L'ensemble de l'équipe suit les stagiaires accueillis, et ce en fonction des compétences sollicitées.*

*Après entretien professionnel et demande formulée, chaque membre de l'équipe se voit offert des possibilités de formation, de mise à niveau, de complément et actualisation des acquis, parfois une validation des acquis d'expériences.*

Les rôles de la référente technique et du médecin sont développés dans le règlement intérieur.







En outre l'équipe se compose de 3 Cap petite Enfance ou assistantes maternelles

- Elles veillent à la sécurité physique et affective des enfants.
- Elles proposent et animent des ateliers en accord avec les besoins fondamentaux des enfants et leurs particularités sous la responsabilité de la référente technique.
- Elles participent à l'accueil des enfants et des parents.
- Elles sont responsables de la propreté et de l'hygiène des locaux, de l'entretien du linge.
- Elles réceptionnent et préparent les repas et les goûters.

### 1 Une secrétaire :

Outre des fonctions de secrétariat classique :

- Elle assure le standard téléphonique permettant au personnel en place d'être pleinement auprès des enfants.
- Elle met à jour le site internet du Pôle Petite Enfance facilitant la circulation des informations : menus, animations, soirées thématiques destinées aux familles, réunions de l'association, etc.

### 2. Les intervenants extérieurs :

- Des professionnels en liens avec les thématiques de travail et de recherche : médecin de PMI, puéricultrice du secteur, psychomotricienne, etc.
- Des professionnels en liens avec le milieu artistique, des artistes, des comédiens, des conteurs, des musiciens, des danseurs peuvent intervenir dans le cadre de projets spécifiques à la structure ou de projets plus collectifs élargis à plusieurs structures.
- Des bibliothécaires et des ludothécaires proposent des contes, ritournelles ou jeux à Galipette ou au sein de leurs établissements.

Micro-crèche 19, route de la Trappe 33750 BEYCHAC & CAILLEAU

Siret

[laptitegalipette@gmail.com](mailto:laptitegalipette@gmail.com)





## VI-Place des familles et leur participation à la vie de l'établissement :

La relation avec un enfant passe par des échanges nombreux, suivis, attentifs avec son entourage. D'où l'importance de l'accueil de l'enfant mais également de ses parents.

Au moment des arrivées et des départs, les parents sont accueillis par le personnel pour échanger et partager autour de la journée de leur enfant.

Ils sont conviés et participent à certaines activités, manifestations ou sorties au sein de la structure et mettent en place régulièrement des accueils gouters.

Ils sont présents, accueillants et acteurs lors des ateliers parents enfants proposés le mercredi après-midi au pôle enfance.

Ils sont toujours informés soit par écrit, soit oralement, soit par le site internet de la vie dans la structure, de la vie de l'association, des lois ou décrets concernant l'accueil des enfants et des manifestations qui se déroulent dans les communes, sur le département ou même au plan national.

Une plaquette leur fournit la liste de tous les services que le pôle petite enfance peut leur offrir.

Ils participent aux décisions concernant la vie de cette association lorsqu'ils font partie du Conseil d'administration. Ils représentent les parents de la Micro Crèche (1 titulaire, 1 suppléant) de la commune de Beychac et en sont les porte-paroles.

## VII-Relations avec les services extérieurs.

Le projet éducatif et social dit d'établissement et le règlement de fonctionnement ne peuvent exister sans leur inscription dans les objectifs du Pôle petite enfance et de l'Association galipette.

L'association travaille en partenariat avec les institutions officielles (CAF, PMI, MSA, Municipalités, Conseil Général) mais aussi avec toutes les structures existantes sur les communes (écoles, centre de loisirs, associations culturelles, relais assistantes maternelles, Multi Accueils de la CDC CCAS,) et participe aux manifestations (fête du livre, du jeu, etc.).

Micro-crèche 19, route de la Trappe 33750 BEYCHAC & CAILLEAU

Siret

[laptitegalipette@gmail.com](mailto:laptitegalipette@gmail.com)





Différents axes de réflexion et d'actions sont en place :

- 1 Éveil culturel avec adhésion par les communes au réseau girondin petite enfance et participation aux formations, séminaires, colloques, réunions de concertation.
- 2 Passerelles ou liens avec l'environnement proche de l'enfant (bibliothèques, ludothèques, artothèque, écoles, RAM, CLSH, MDSI).
- 3 Accueil de la famille en difficulté ou d'enfants porteurs d'handicaps (en liaison avec les autres services de PMI).
- 4 Accompagnement à la parentalité (projet éducatif local sur la commune de Beychac et Cailleau, réseau d'aide à la parentalité CAF).
- 5 Santé (soirées d'informations, présence de la psychologue, du médecin référent).

Ces actions sont possibles grâce au financement apporté par la commune de Beychac & Cailleau et les institutions CAF, Conseil Général, MSA.

VIII-Conclusion :

Ce projet d'établissement a été établi par la référente technique et la directrice du Pôle, validé par le Conseil d'administration de l'association. Il est le fruit d'une réflexion menée par l'équipe pluridisciplinaire, lors des réunions de travail.

Il s'appuie sur les lois et décrets concernant les établissements d'accueil de la petite enfance, se veut fidèle aux attentes de la CAF, de la MSA, de la PMI, du Conseil Départemental de la GIRONDE et prend en compte les compétences spécifiques des professionnelles qui accueillent, encadrent et font vivre ce lieu.

**La présidente**

**Agnès Joubert**

**La référente technique**

**Evelyne Mourey**

Micro-crèche 19, route de la Trappe 33750 BEYCHAC & CAILLEAU

Siret

[laptitegalipette@gmail.com](mailto:laptitegalipette@gmail.com)

